

Diagnostic Technique Global
Module Diagnostic Technique / Etat de l'immeuble

Je soussignée, Jean-Louis VIDAL, Directeur de T.R.J (OPTIMIZE Formation) certifie que

Stéphane PRIVAS

Références du référentiel de la formation dispensée	Art. L 731-1, L 731-2 du CCH
Période de Formation pour laquelle l'attestation est délivrée	Lyon du 6 au 8 février 2017

A suivi avec succès, la formation suivant le programme

OBJECTIF

Le diagnostic technique global (DTG) comporte une analyse de l'état apparent des parties communes et des équipements communs, afin d'assurer l'information des copropriétaires sur la situation générale de l'immeuble. Il fait apparaître une évaluation sommaire du coût et une liste des travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble, en précisant notamment ceux qui devraient être menés dans les dix prochaines années.

CONTENU

Module 1

Reformulation : Réglementations applicables, Pathologie du bâti, Les points de contrôle Etat apparent des Fondations en sous-œuvre, Structure, Couverture, Etanchéité, Isolation, Finitions

Module 2 Installations électriques des parties communes Installation Gaz et Ventilation

Module 3 Canalisations eau potable, Evacuation eaux usées Chauffage et production d'eau chaude collective Les équipements de sécurité et incendie

Etablissement du document final

Identifier les équipements et documents, objets d'obligations réglementaires

Rapport Final

Méthodologie spécifique répondant à l'objectif de la loi : Préconiser des actions complémentaires dès lors qu'un risque est identifié. Critères de jugement sur l'état de l'immeuble conformément à un référentiel, permettant une estimation des travaux (comme demandé par la réglementation)

Etablissement du rapport final.

Fait à Toulouse le **8 février 2017**

Les Formateurs
Jean Louis Vidal, Patrice Graufogel



Le Directeur
Jean Louis VIDAL

